



COORDINATION DES SYNDICATS CGT MICHELIN

REVENDEICATIONS NAO DES 24 & 25 JANVIER

Jeudi 18 janvier 2024

Voici les revendications qui seront défendues par la délégation CGT Michelin au cours des Négociations Annuelles Obligatoires des 24 et 25 janvier 2024 :

- ◆ **Instauration de l'échelle mobile des salaires** (indexation systématique des salaires sur les prix chaque fois que le SMIC est augmenté)
- ◆ **Augmentation générale (AG) des salaires pour toutes les catégories :**
AG de 10% --- Talon (augmentation minimum) **de 500€**
- ◆ **Aucun salaire mensuel en dessous de 2200 € nets**
- ◆ **Revalorisation des primes** (Transports, panier de nuit, équipe, ...) **de 10%**
- ◆ **Prime d'Ancienneté (PA) acquise jusqu'à 20 ans**
et calculée sur notre salaire réel et non sur la valeur du point
- ◆ **Rétablissement des Congés d'ancienneté**
- ◆ **Mise en place de la subrogation de salaire en cas d'arrêt maladie.**
- ◆ **Modification de la répartition des cotisations à la mutuelle :**
Entreprise : 70% / Salariés : 30% (au lieu de 50/50)

Pour exiger des Augmentations Générales des salaires permettant de faire face à la hausse des prix ,

la CGT Michelin vous appelle à des

Arrêts de travail
mercredi 24, jeudi 25
et samedi 27 janvier



588 euros

CE QU'IL NOUS MANQUE CHAQUE MOIS

En septembre 2023, ont été publiés les résultats du 12^{ème} Baromètre Cofidis/CSA Research du pouvoir d'achat.

Les Français interrogés estiment qu'il leur manque 588 euros par mois pour vivre confortablement.

C'est un record, depuis la création du baromètre, qui s'explique par les retards accumulés des salaires par rapport à l'augmentation réelle des prix ces dernières années.

S'ils disposaient de ces 588 euros supplémentaires sur leur salaire, les Français l'utiliseraient en priorité, pour la majorité d'entre eux (64%), dans des achats alimentaires.



**Il faut imposer
l'indexation
des salaires
sur l'augmentation
réelle des prix.**

LES NAO SALAIRES 2024

Chaque année l'employeur a l'obligation de réunir les organisations syndicales pour les **NAO** (**N**égociations **A**nnuelles **O**bligatoires) **sur les salaires**.

Mais il n'a aucune obligation d'augmenter les salaires ni même de garantir le maintien du pouvoir d'achat des salariés.

Mercredi 24 et Jeudi 25 janvier, vos représentants CGT défendront avec détermination les revendications listées au recto de ce tract.

Mais seule la mobilisation des salariés pourra contraindre l'entreprise à partager les profits plus équitablement, pour maintenir le pouvoir d'achat de toutes les catégories professionnelles.

LA HAUSSE REELLE DES PRIX

La référence retenue par le gouvernement et les médias pour déterminer la hausse des prix est l'indice INSEE des prix à la consommation. La hausse aurait été, selon celui-ci de 3,7% en 2023.

Mais cet indice prend pour base des dépenses qui ne correspondent pas aux dépenses réelles de beaucoup de familles populaires.

Une étude, publiée en avril 2023 par Odoxa, montrait que l'inflation estimée par les consommateurs était trois fois supérieur à l'indice INSEE.

On comprend mieux cet écart quand on sait que cet institut établit son indice à partir d'un panier fixe qui pondère les différents postes de dépense (14,7% pour l'alimentaire, 15,5% pour le logement, 14,2% pour les transport, etc.).

Pas étonnant que les entreprises, dont Michelin, utilisent cet indice pour justifier chaque année des augmentations de salaires largement insuffisantes pour maintenir notre pouvoir d'achat.

LES MINIMAS CHEZ MICHELIN RATTRAPÉS PAR L'AUGMENTATION DU SMIC

Le SMIC a été augmenté en un an de 3,4%.

Il est passé de 11,27€ à 11,65€ brut par heure au 1er janvier 2024.

D'année en année, les salaires minima par coefficient (TEG) chez Michelin sont tassés par le bas.

A tel point que, à ce jour, tous les minimas du coefficient 165 au coefficient 195 se retrouvent en-dessous du SMIC !

Le minima du coefficient 205 atteint péniblement 11,69€ brut de l'heure.

Il est urgent d'augmenter réellement tous les salaires.